CONSEIL COMMUNAL D'AVENCHES

Commission des Finances

Préavis municipal n° 2631.26.07	**"Rénovation de la desserte forestière du Bois de Châtel – étape 2"**

Au Conseil communal d'Avenches

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la salle Guisan de l'Hôtel de Ville le jeudi 29 octobre 2026 à 19h30 afin de débattre du préavis susmentionné. Elle était composée des Messieurs, Jean-Pierre Jost, (président), David Gallay, Cédric Michoud, Robin Jan, Jean-François Blum, Rezky Kultys et Grégory Meirsschaut, rapporteur.

Madame la Syndique Laure Ryser, ainsi que Monsieur Maxime Corthésy dicastère de l'Urbanisme étaient également présents afin de nous détailler le préavis et de répondre aux questions de la commission. Nous les remercions pour leurs explications et les réponses fournies.

Ce préavis concerne la Rénovation de la desserte forestière du Bois de Châtel, deuxième étape. Une première étape de rénovation a été réalisée en 2026 (préavis n° 104/2025).

Le projet de rénovation de la desserte forestière – étape 2, élaboré avec le bureau ILEX ingénierie forestière Sàrl et le garde forestier du Groupement forestier Broye-Vully, vise à :

- Renforcer les fondations et reconstituer un revêtement stable et durable sur l'ensemble des tronçons (environ 5,6km)
- Optimiser la gestion des eaux pluviales avec renvois d'eau et/ou traversées sous tuyaux.

Cette deuxième étape est la dernière phase de rénovation de la desserte forestière du Bois de Châtel. Le suivi des travaux sera assuré par le Service technique et le garde forestier, sans mandat d'architecte.

Selon les informations transmises par la Municipalité, ce préavis a été présenté encore cette année, à la suite des résultats des votations du 27 septembre 2026 concernant l'objet "Baisse d'impôts pour tous" afin de pouvoir profiter des subventions et éviter le risque d'une participation moindre au niveau des subventions en 2027.

Après examen des éléments financiers transmis par la Municipalité, l'estimation réalisée par ILEX ingénierie forestière Sàrl en septembre 2026 se monte à CHF 428'000.-

Une demande de subvention à hauteur de 70% a été déposée auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE-Forêts). Le montant à charge de la Commune serait alors de CHF 128'400.-.

Le coût net moyen par mètre linéaire serait d'environ CHF 23.-

La commission des finances relève également l'information que la réalisation du projet est strictement conditionnée à l'obtention de la subvention cantonale. En cas de refus ou de réduction significative du taux de subvention, les travaux ne seront pas engagés. Sachant qu'un report des travaux pourrait entraîner des coûts plus élevés par la suite.

En conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter les points ci-dessous :

1) **D'autoriser la Municipalité à effectuer la rénovation de la desserte forestière du Bois de Châtel - étape 2 pour un montant de CHF 428'000.-.**

2) **D'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF 428'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Avenches, le 6 novembre 2026,

Au nom de la Commission des finances,

Grégory Meirsschaut, rapporteur